



J'ai appelé la police qui m'a répondu que la personne est libre de fumer chez elle

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 19 septembre 2008

Bonjour,

J'habite une cité type HLM depuis plus d'un mois je ne peux rester dans mon appartement à cause de l'odeur des joints du voisin habitant au dessous. J'ai du mal à respirer et j'ai 2 enfants en bas age. Malgré mes doléances auprès du gardien rien à faire. J'ai appelé la police qui m'a répondu que la personne est libre de fumer chez elle. Que puis-je faire aidez moi car je n'en peux plus.

Merci

Réponse :

Regroupez deux ou 3 [témoignages](#) qui prouvent la pollution dont vous êtes victime ou faites intervenir un huissier. Puis rendez-vous au greffe du tribunal d'instance dont vous dépendez pour y [déposer une plainte](#). Le greffier vous guidera dans une action qui peut être rapide.

En déposant une plainte devant le procureur de la République, vous pouvez également obtenir satisfaction, mais dans un délai difficile à prévoir.